



## DELIBERATION 2018-86

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML.- Mme FASSIO I.- Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V.- M. RIO F. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme VESSIOT A. procuration à Mme OMS ML.- Mme VACQUIE S. procuration à M. MERLIN D.- Mme AURIAC A. procuration à Mme FASSIO I.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. – Mme ESCRIG C.- Mme SALOMON ML

**ABSENTS :** M. CARABASSE P.

Madame Evelyne BADOUIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Modification des membres titulaires de la CAO**

Par délibération du 16 avril 2014 ; le conseil municipal a procédé à l'élection de la commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat dont la composition était la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Isabelle GUIRAUD, Présidente de la Commission</b>	
- Henri FONTVIEILLE - Marie Laure OMS - Sébastien NENCIONI - Didier MERLIN - Catherine ESCRIG	- Daniel SCIALOM - Alain CLAMOUSE - Eric PETIT - Marie Françoise LOPEZ - Alain DELON

Monsieur Henri Fontvieille ayant démissionné de son mandat d'adjoint au Maire, il convient de pourvoir à son remplacement en tant que membre titulaire de ladite commission.

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics renvoie désormais aux dispositions du C.G.C.T. en ce qui concerne les modalités d'élection de la CAO.

Ce texte est aujourd'hui muet quant à la procédure à mettre en œuvre en cas de démission d'un membre, toutefois conformément à la note explicative relative à l'intervention de la CAO de la Direction des Affaires Juridiques en date du 5 août 2016, il paraît pertinent de se référer au dispositif antérieur (article 22 de l'ancien code des marchés publics) et à la jurisprudence en vigueur sur ce point.

L'article 22 du code des marchés publics prévoyait : "Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit."

Dans ces conditions et au vu de la délibération du 16 avril 2014, Monsieur Daniel SCIALOM devient membre titulaire de la CAO à caractère permanent.

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Isabelle GUIRAUD, Présidente de la Commission</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie Laure OMS</li> <li>- Sébastien NENCIONI</li> <li>- Didier MERLIN</li> <li>- Catherine ESCRIG</li> <li>- Daniel SCIALOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alain CLAMOUSE</li> <li>- Eric PETIT</li> <li>- Marie Françoise LOPEZ</li> <li>- Alain DELON</li> </ul>

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la composition suivante telle que présentée ci-dessus.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas**

